



## **Marans terre saine zéro pesticide**

jeudi 25 février 2016, par [lpe](#)

Le 24 mars 2009, la Commune de Marans a adhéré à la Charte Terre Saine « Votre Commune sans pesticide » et s'est engagée à réduire l'utilisation des pesticides.

Entre 2009 et 2011, la Commune a diminué de 90% l'utilisation des pesticides et en 2012, elle est passée à Zéro pesticide.

Le Zéro pesticide lui a valu en 2014, d'être distinguée d'une mention spéciale par la Charte Terre Saine. En 2015, la Commune de Marans fait partie des 50 premières collectivités à être récompensées par le Label National Terre Saine. L'attribution de ce label s'inscrit dans la continuité de la Charte Terre Saine.

### **À Marans le Zéro pesticide a créé une synergie**

L'engagement des agents communaux tant des espaces verts que des services techniques depuis 2009, a permis de montrer un véritable exemple et d'insuffler une démarche citoyenne auprès des habitants. Lors de l'année écoulée, des Conseils de Quartier ont organisé des opérations « Désherbage manuel » et « Fleurissons nos rues » en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.

Tous les espaces publics bénéficient du Zéro pesticide (jardins, terrains de sports, cimetière,...) et les techniques naturelles de compostage, broyage... permettent un retour de la terre à la terre sans utiliser de produits phytosanitaires.

Ce Label Terre Saine est complémentaire à la philosophie des 4 Fleurs aux Villes et Villages Fleuris que la Commune de Marans possède.

En Poitou-Charentes, sont également labellisées parmi les 50 premières les communes d'Arçais (79), Coutières (79), le Chillou (79), L'Isle d'Espagnac (16), Saint Fraigne (16) et Suaux (16).